Il suffit que le législateur, par un ordre du jour, émette sa manière de voir, pour que la responsabilité du ministre soit à couvert.

C'est par une simple omission que les mures ne sont pas comprises dans la loi de 1889 à côté des prunes et des cerises.

La loi de 1875 n'a pas expressement parlé des mures, mais il n'entre certainement pas dans son esprit d'exclure des mêmes avantages les pauvres propriétaires qui ne peuvent distiller que des mures.

Je supplie le ministre de n'être pas plus royaliste que le roi (rires) et d'étendre à ces malheureux le bénéfice de la loi de 1875. (Très bien, très bien.)

RÉPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances. — Je n'ai pas le droit d'accorder à M. Blavier ce qu'il demande.

Depuis 1875, la question est venue plusieurs fois devant les Chambres, chaque fois, les extensions ont été reprises.

Ces extensions sont en opposition avec l'esprit de la loi.

Je demande au Sénat l'ordre du jour pur et simple.

M. Blavier. — Il faut réprimer les fraudes, mais on peut permettre aux malheureux de tirer quelques litres d'alcool de la cueillette des mûres.

L'ordre du jour

Je propose l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, confiant dans l'application équitable de la loi du 14 décembre 1875, passe à l'ordre du jour.

Le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple.

Le Sénat adopte un projet de loi portant la prorogation de surtaxe sur l'alcool et le vin à l'octroi d'Orchies (Nord)

Le séance est levée à 5 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Un accident à Paris

Paris, 11 novembre. — Un triste accident s'es produit dans une tranchée faite à l'angle du boulevard Montmartre, pour les travaux de la ville.

Un tombereau ayant heurté une pile de madriers quelques lourdes pièces sont tombées sur les ouvriers occupés en cet endroit. Trois d'entre eux ont été grièvement blessés.

Les caisses d'épargne

Paris, 11 novembre. — La commission des caisses d'épargne a pris connaissance du rapport de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce rapport constate qu'à la fin de 1889 le solde des fonds déposés aux diverses caisses d'épargne s'élevait à deux milliards 727,433.461 fr. en augmentation de 193 millions 346,203 fr. sur l'année précédente.

La caisse d'épargne postale avait en compte pour 331 millions 906,425 fr. de dépôts en augmentation sur l'année prédécente de 64 millions 103,926 fr.

L'accroissement pour la caisse d'épargne postale est de 25 0/0 et seulement de 7 0/0 pour les caisses privées, d'où il faudrait conclure, d'après le rapport, que les déposants recherchent moins l'élévation du taux de l'intérêt que les facilités de dépôt, de retraite et de transfert.

Le duel Laguerre-Deroulède

Paris, 11 novembre. — La rencontre annoncée entre MM. Laguerre et Deroulède n'aura lieu que demain. Un des témoins, M. Millevoye, était à la Chambre. Les conditions du duel étant, à ce qu'on assure, particulièrement graves, au dernier moment il a été décidé de se rendre à la frontière.

C'est probablement en Belgique que la rencontre aura lieu.

Paris, 11 novembre. — Les conditions du duel sont extrêmement rigoureuses. Il y aura 6 balles échangées avec faculté pour chacun des combattants d'avancer de 5 pas après la quatrième balle.

Le duel Laguerre-Le Senne

Paris, 11 novembre. — M. Le Senne a désigné MM. Leveillé et Barrès comme témoins du duel qu'il doit avoir avec M. Laguerre quand celui-ci en aura terminé avec M. Deroulède.

La responsabilité des accidents

Paris, 11 novembre. — La commission parlementaire de la règlementation du travail s'est prononcée, après une longue discussion, pour l'assurance obligatoire des patrons en matière d'accident.

La collision de Taunton

Londres, 11 novembre. — La collision de Taunton s'est produite au milieu de la nuit. Les machines des deux trains se sont heurtées ; le choc a été terrible. Le premier wagon du train de voyageurs a pris feu.

Six voyageurs qu'il a été impossible de dégager des débris, ont été brulés et ont péri en poussant des cris déchirants. La scène était affreuse.

Les élections municipales de Nîmes

Nîmes, 11 novembre. — Le Conseil de préfecture du Gard, réuni à 2 heures, s'est prononcé pour l'annulation des élections municipales du 14 octobre.

L'arrêté est basé sur ce fait que, décompte fait des 555 suffrages, se trouvant en plus des chiffres indiqués par les listes d'émargement, la liste Gilly, comprenant 29 conseillers, n'obtient plus le *quorum* nécessaire.

L'arrêté ne porte annulation que de l'élection de la première circonscription de Nîmes, soit 29 conseillers sur 36.

Les sept autres sont élus régulièrement dans la deuxième circonscription.

La décision du conseil de préfecture sera déférée au conseil d'Etat qui aura à se prononcer en dernier ressort.

Dom Carlos

Lisbonne, 11 novembre. — Le paquebot français *Brisel*, a quitté Rio-de-Janeiro, à destination de Lisbonne.

Il a à son bord, un bataillon organisé au Brésil par les Portugais patriotes, et composé de deux cents hommes, qui se sont offerts à entrer en qualité de volontaires au service du roi Dom Carlos, afin de renforcer l'armée de l'Afrique orientale.

M. Castioni

Londres, 11 novembre. — Le tribunal du Banc de la Reine a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'extradition de M. Castioni, attendu que la mort de M. Rossi a eu lieu au cours d'une révolution politique.

En conséquence M. Castioni va être remis en liberté.

L'état du roi de Hollande

La Haye, 11 novembre. — D'après le dernier bulletin sur la santé du Roi, les forces diminuent graduellement, cependant un danger immédiat n'est pas à craindre.

Accident dans une mine

Aubenas, 11 novembre. — Un grave accident est arrivé, cette nuit, aux mines de houille de Neegles-Prades, par suite d'une fausse manœuvre opérée par un ouvrier conduisant un chariot.

L'ouvrier et le chariot ont été précipités au fond d'un puits de quarante mètres de profondeur. Cet ouvrier a été tué, un autre a été écrasé par le chariot, deux autres ont été blessés.

Amendements au budget

Paris, 11 novembre. — M. Le Gavrian vient de déposer l'amendement suivant au budget de 1891 :

« Ministère de l'intérieur. — Service pénitentiaire. — Réduire de mille francs le chapitre 64 (entretien des détenus) qui s'élève à dix millions.»

MM. Léon Renard, Thellier de Poncheville, Trannin, Dubois (Nord), Léon Guillemin, Maxime Lecomte, Eliez-Evrard, Mercier, viennent de déposer l'amendement suivant au tarif d'entrée du projet sur le tarif général des douanes.

« Modifier comme suit les droits proposés pour les bouteilles par cent kilos : N° 360, bouteilles pleines ou vides, tarif général 6 francs, tarif minimum 5 fr »

La commission des douanes

Paris, 11 novembre. — Diverses résolutions ont été votées par la sous-commission des douanes, à laquelle est confiée l'étude des tarifs applicables aux matières animales.

Les porcs, sur un amendement de MM. Jonnart et Lavertujon, seraient taxés à raison de 10 francs par tête ; les porcelets pesant plus de 15 kilogs seraient frappés d'un droit de 1 fr. 50.

La sous-commission a voté pour les bœufs la taxation au poids, à raison de 10 francs les 100 kilos.

Un amendement de M. Viger, admis par la sous-commission, applique le même tarif aux vaches, aux taureaux, aux bouvillons, aux taurillons et aux génisses.

Les veaux seraient également taxés au poids ; mais le tarif serait de 12 fr. par 100 kilos.

La sous-commission a ratifié les chiffres proposés par le gouvernement pour les moutons, les brebis et les béliers, soit 15.30 par 100 kilos.

Les agneaux pesant moins de 8 kilos seraient soumis à un droit de 1 à 1.50 par tête.

D'après un amendement de M. Sarrien, voté par la sous-commission, les chèvres et les boucs seraient taxés.

Le duel de M. Laguerre

Paris, 11 novembre. — Le duel entre MM. Laguerre et Déroulède n'aura lieu que demain, probablement à la frontière belge.

Fuite de caissier

Paris, 11 novembre. — Le caissier de la maison Oppenheimer frères, marchands de chinoiseries rue de Cléry, avait disparu emportant 100 000 fr. à ses patrons.

Le fugitif, qui se nomme Isaac Lévy, a été arrêté hier à la frontière hollandaise par des agents de la police belge. Isaac Lévy se rendait à la Haye.

Le caissier infidèle sera ramené à Paris dès que les formalités d'extradition auront été remplies.

La santé du roi de Hollande

La Haye, 11 novembre. — Les médecins ont constaté que les forces du roi continuent à diminuer.

Le malade a perdu presque complètement connaissance.

Collision de trains. — Dix-huit victimes

Londres, 11 novembre. — Une collision s'est produite ce matin entre deux trains.

Il y a dix tués et huit blessés.

Grand incendie à Madrid

Madrid, 11 novembre. — La manufacture de tabac a été complètement détruite par un incendie.

Quatre pompiers ont été blessés.

La révolution au Honduras

New-York, 11 novembre. — Une dépêche de Mexico annonce qu'une révolution vient d'éclater au Honduras et prend de grandes proportions.

Les revolutionnaires ont à leur tête le général Longino Sanchez, un libéral dont la popularité est grande dans l'armée.

Un pronunciamiento a été lancé par les insurgés, et depuis lors les escarmouches sont continuelles entre les troupes du gouvernement et les émeutiers.

Le président Luiz Bogrand s'est renfermé dans un des quartiers de la ville.

Les dernières nouvelles annoncent qu'il est tombé aux mains de Sanchez.

La cause du soulèvement est attribuée au mécontentement produit par plusieurs mesures gouvernementales et la détermination de faire jouer au Honduras le même rôle que joua récemment le San-Salvador après la chute du président Menan lez.

Les amis du président Bogrand déclarent que sa popularité est grande et que la révolte pourra être aisément étouffée, mais, d'un autre côté, Sanchez est un homme de beaucoup de ressource et capable, avec une armée derrière lui de renverser le gouvernement.

Au Conseil des ministres

Paris, 11 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE BUDGET DE L'INDO-CHINE

M. Etienne a communiqué à ses collègues les nouvelles propositions qu'il soumettra à la commission du budget, relativement à l'Indo-Chine.

Le nombre des travaux à exécuter sera diminué.

LE SERVICE DES ROUTES

Les ministres se sont occupés de l'unification du service des routes nationales et départementales.

MOUVEMENT CONSULAIRE

M. Carnot a signé un mouvement consulaire portant sur sept postes.

LE TÉLÉPHONE ENTRE CALAIS ET FANOE

M. Jules Roche, ministre du commerce, des postes et télégraphes, a soumis à la signature du président de la République un décret relatif à la pose et à l'exploitation d'un second cable télégraphique entre Calais et Fanoe (Danemarck).

Le scandale de Toulon

Toulon, 11 novembre. — On dément le bruit de nouvelles arrestations relatives à l'affaire Fouroux.

Toulon, 11 novembre. — L'instruction confirme que Fouroux aurait demandé en août cinq mille francs à Mme de Jonquières, afin d'empêcher les poursuites de la justice au sujet de l'avortement du 9 juillet.

Cet argent devait, disait-il, être versé à la loge maçonnique de Toulon.

L'instruction sera close dès qu'on aura reçu les résultats des commissions rogatoires à Paris.

Toulon, 11 novembre. — Dans un ordre du jour du comité socialiste révolutionnaire, le comité proteste contre les menées et l'ingérence du sénateur Daumas, qui va, dit-il, de cercle en cercle, mendier des votes de confiance en faveur de M. Fouroux.

On affirme qu'un parent de Fouroux est parti pour Paris plaider sa cause auprès de M. Fallières.

L'affaire Gouffé

Paris, 12 novembre. — Dans l'affaire Gouffé, cinq médecins légistes sont cités, ce sont : les docteurs Brouardel, Mottet, Ghibert Ballet de Paris, et les docteurs Lacassagne et Paul Bernard de Lyon.

Un autre médecin est encore cité, c'est M. Sacreste, médecin-major, qui, étant autrefois en garnison à Lille, eut occasion d'endormir plusieurs fois Gabrielle Bompard

Gabrielle Bompard envisage avec calme la perspective de sa prochaine comparution devant le jury.

Elle passe une partie de ses journées à dormir.

Eyraud, complètement remis de la maladie dont il souffrait à son arrivée à Paris, paraît être indifférent à tout, ayant fait, dit-il, le sacrifice de sa vie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CRIME D'ASCQ

Voici des détails sur cette affaire dont nous avons brièvement parlé hier :

La maison du crime

Elle est annexée au vieux cimetière du village, à deux pas de l'église. Pour y pénétrer, il faut entrer dans le champ des morts, à travers les pierres tombées, négligées et recouvertes de mousse, les croix branlantes abritées par de noirs cyprès. La saison d'hiver, cette pluie qui tombe, morne et désespérante, donne un cachet lugubre à ce paysage.

Du côté du cimetière, le presbytère a l'air d'une véritable masure ; vu du modeste potager, le coup d'œil est plus riant : c'est une habitation à un étage, plus longue que large, avec huit fenêtres et une porte au rez-de-chaussée. La première fenêtre à droite, à l'étage, est celle de la chambre de la servante ; la seconde celle de la chambre de M. le curé. Tous les volets sont fermés, sauf celui de la pièce où repose le cadavre ensanglanté de la pauvre fille ; en face de cette fenêtre, la quatrième, se dessine un de ces puits à jour comme on en trouve beaucoup dans les campagnes.

L'assassin dans la maison

C'est précisément par cette quatrième fenêtre que l'assassin s'est introduit dans le presbytère : il avait escaladé le mur du cimetière — en face de la porte de l'église : en cet endroit, le mur est écaillé, et l'on a relevé dans la terre humide des traces de pas : ces pas mesurent trente-quatre centimètres de longueur.

Le criminel a fait sauter, à l'aide d'un tisonnier qu'il a ensuite abandonné — et qui se trouve entre les mains de la justice — le volet de cette fenêtre, et enduit de savon le premier carreau de droite. Ce carreau brisé, il lui était facile de pénétrer dans la maison.

A quelle heure le mystérieux assassin est-il entré dans le presbytère : c'est ce qu'il est encore difficile de savoir. Un individu aurait déclaré avoir aperçu, rodant dans le cimetière, un individu suspect, vers onze heures du soir ; le clerc, de son coté, a affirmé avoir vu un individu, également dans le cimetière, ce matin, en allant sonner l'Angelus.

Si ces deux déclarations sont vraies et ont entre elles un lien quelconque, il faut croire que le meurtrier a passé la nuit dans la maison, guettant le réveil des victimes pour les assommer et les voler ensuite, à son aise. C'est une version acceptable.

Toujours est-il que le crime a été commis entre cinq et six heures du matin. Ce qui suit en donne la preuve formelle.

La découverte du crime

Vers six heures, une cultivatrice de la commune, Mlle Céline Dubois, apportait du lait à la cure : elle trouva ouverte la porte donnant sur le cimetière — l'assassin était évidemment sorti par là. Quelle ne fut pas son épouvante en apercevant, barrant pour ainsi dire la porte, à travers l'étroit vestibule, le corps de la servante! Elle sortit aussitôt et appela au secours. Le clerc, M. Deffrennes, accourut suivi bientôt d'un voisin, M. Dupire, et du garde-champêtre, M. Jules Mulliez.

Ils relevèrent la servante. Le corps de la malheureuse était encore chaud, et elle était toute habillée — comme prête à sortir, ce qui prouve que le crime avait été commis peu d'instants auparavant. Elle était bâillonnée avec un mouchoir qui lui appartenait. Un coup affreux, porté avec une violence inouïe, lui avait défoncé la tempe droite, maculant de sang toute la figure. Ce coup a dû foudroyer la victime. Les voisins relevèrent le cadavre et le couchèrent sur un matelas, dans la salle de réception. Mais, quelques pas plus loin, au moment où ils se disposaient à visiter la maison, le corps du vénérable prêtre les arrêta. M. Célestin Dillies, c'est le nom de ce bon vieillard, baignait littéralement dans une mare de sang contre la porte de la cave: un mouchoir — qui ne lui appartient pas — lui serrait le cou sur lequel on a remarqué des traces de strangulation: la porte de la cave devait être entr'ouverte, car on remarque des éclaboussures de sang sur le chambranle intérieur. Près du corps une bouteille brisée, plaquée — détail horrible — de cheveux ensanglantés.

Heureusement, M. le curé n'était qu'évanoui. On le transporta dans la petite cuisine du fond; un lit fut bientôt improvisé et on l'y coucha. Il reçut les premiers soins de M. le pharmacien Posteaux, qu'il reconnut parfaitement dès qu'il eut repris connaissance.

Les premiers soins

M. Posteaux arriva vers six heures un quart: le bon prêtre, qui avait perdu énormément de sang, ne se doutait de rien et se croyait, étant sujet à des syncopes, victime d'un accident. — « Je suis tombé sur une bouteille, » dit-il à M. Posteaux. Il demanda ensuite où était sa servante Rosine; naturellement on lui cacha la sinistre vérité, et il lui fut répondu que Rosine était aussi blessée.

Le blessé, nous venons de le dire, perdait énormément de sang, non-seulement par sa blessure qu'on ne croit pas mortelle en elle-même — et qui ne serait grave que dans le cas de lésions internes — mais aussi par la bouche. Bientôt arriva M. le docteur Delebart, puis M. le docteur Follet, de la faculté de Lille, appelé par M. Duchesne. M. Follet est arrivé à 8 heures 13.

Arrivée du Parquet

A dix heures un quart, le Parquet de Lille, représenté par M. Welter, Procureur de la République, arrivait à Ascq. M. Castiaux, médecin-légiste, accompagnait M. Welter. Ces messieurs procédèrent aux premières constatations saisirent les objets à conviction — le tisonnier, un mouchoir, la bouteille ; et interrogèrent ensuite les témoins. Cet interrogatoire s'est prolongé pendant toute la matinée. M. Mornave, juge de paix de Lannoy, a assisté M. le Procureur de la République dans ces différents interrogatoires.

Le résultat ?

Nul ne le sait encore.

Les rumeurs

Mais des bruits courent avec persistance. On soupçonne, on va même jusqu'à citer des noms que la réserve la plus élémentaire nous force de passer sous silence. On parle vaguement, à tort peut-être, d'un repris de justice, mal noté dans la région, qui aurait été vu l'après-midi à Ascq et qui pourrait bien ne pas être tout à fait étranger à cette épouvantable affaire.

Le repas de l'assassin

Nous disons « de l'assassin » avec intention, car il ne doit y avoir, tout porte à le croire, qu'un seul criminel. Dans les deux coups qui ont terrassé les victimes, on reconnait la même main, le même « faire » — en argot d'artiste. C'est un virtuose de la bouteille, car il en a joué avec une terrible adresse.

L'individu, qui devait évidemment connaitre et la maison et ses abords, et ses habitants, s'est rendu à la cave et a pris deux bouteilles, une de vin, et un flacon de cognac. Sur la table du salon on a retrouvé les reste de son repas, des débris de poire et des biscuits grignotés : on a pu évaluer à deux petits verres la quantité de cognac qu'il a prise. Quant à la bouteille de vin elle a joué un plus terrible role.

C'est en enfrappant violemment, avec le fond, la pauvre fille à la tempe droite qu'il l'a tuée raide, dans le vestibule. M. le curé a reçu ensuite le même coup; mais, cette fois, la bouteille s'est brisée, et — détail atroce — sur le pavé le vin s'était mélangé au sang !

Le mobile du crime

C'est évidemment le vol.

Son forfait commis, l'assassin s'est rendu à l'étage et a fouillé de fond en comble les meubles des chambres de la servante et de M. le curé. Tout a été mis sens dessus dessous, les rayons de la bibliothèque, les armoires, les compartiments des meubles, tout a été sondé : un coffret à bijoux contenant des objets de valeur a été forcé. Une chaine en or et une bague avec brillants ainsi que quelques bijoux de moindre importance ont été trouvés sur le parquet de la chambre à coucher de M. le Curé. Le linge éparpillé, par piles, deci delà, jetait de claires taches dans tout ce désordre.

Le criminel ne doit pourtant pas avoir fait main basse sur un bien lourd magot. En dépit de la grande fortune du vieillard, il y avait peu d'argent à la cure : M. Dillies a en effet un mandataire chargé de gérer ses biens, d'après ce qu'il a déclaré lui-même dans un interrogatoire.

La servante, au contraire, devait posséder quelques économies ; on la savait propriétaire d'une jolie maison de la commune.

Le cadavre

Le cadavre de la pauvre assassinée, Rosine Marescaux, âgée de 52 ans, est étendu, comme nous l'avons dit plus haut, dans la salle du rez-de-chaussée, sur un matelas adossé contre deux chaises.

Le sang coagulé plaque horriblement son bonnêt, la tempe, le front et la pierre. Le coup a dû être d'une violence terrible; cependant le visage n'offre aucune expression de souffrance. La mort a été certainement foudroyante.

Le cadavre se trouve dans la pièce par où l'assassin s'est introduit dans la maison. Deux femmes veillent, silencieuses. Sur un meuble, une bougie allumée. Le spectacle est lugubre.

L'émotion à Ascq

L'émotion, faut-il le dire, est considérable à Ascq et dans les environs. M. le curé est adoré dans le village : c'est la bonté et la charité incarnées ; nul ne frappe en vain à sa porte ; aucune misère ne le laisse indifférent. Aussi les habitants de la région sont-ils aussi indignés que terrifiés par l'épouvantable crime de la nuit dernière.

— La gendarmerie de Lannoy faisait le service d'ordre.

— Le pro-curé de la paroisse, M. l'abbé Patyn, ancien vicaire de Notre-Dame à Tourcoing, qui habite une maison distante d'une centaine de mètres de celle de M. le Curé, est arrivé un des premiers dans la maison du crime.

— Coïncidence lugubrement intéressante : à deux pas du presbytère s'élève une modeste chaumière connue, dans tout le pays, sous le nom de « la Maison du crime » : là furent également assassinés deux vieillards, il y a de cela trente ans. L'assassin a été exécuté sur la place de Lannoy.

— Les parents de M. le curé Dillies, qui sont nombreux à Roubaix, sont arrivés à Ascq dans la matinée.

Deux incendies rue de Lannoy. — Mardi, à six heures du soir, le tocsin annonçait, de différents côtés, qu'un incendie venait de se déclarer. On apprit bientôt que c'était chez M. A. Deplanck quincaillier, rue de Lannoy. Voici comment le feu a pris naissance.

Un ouvrier de la maison, Alfred Ruysschaert, était descendu à la cave tenant une bougie à la main pour y prendre des marchandises.

Tout à coup, il remonta en toute hate au magasin en criant au feu! Il était passé trop près d'une bonbonne contenant de l'essence de térébenthine et une flammèche de la bougie avait communiqué le feu au liquide.

Sitôt l'alarme donnée, M. Deplanck et quelques-uns de ses ouvriers se mirent en devoir de combattre l'incendie. La cave étant voûtée en maçonnerie et soutenue par des sommiers en fer, le danger n'était pas immédiat. Néanmoins, plusieurs personnes coururent chercher la pompe du poste de police de Ste-Elisabeth, et bientôt elle fonctionna.

La pompe à vapeur fût bientot rendue sur les lieux du sinistre. M. Desoutter, commissaire de police du troisième arrondissement, aux premiers appels du tocsin, était aussi accouru et commandait le service d'ordre.

Les flammes furent attaquées vigoureusement et il fallut environ un quart d'heure pour s'en rendre complètement maitres. Les dégâts ne sont pas importants; ils atteignent à peine un millier de francs.

On remarquait la présence de MM. Julien Lagache, maire de Roubaix; Paul Watine, adjoint; Barroyer, commissaire central et de plusieurs conseillers municipaux.

Vers six heures et quart, au moment où les pompiers se disposaient à rejoindre leur casernement et venaient de rouler les tuyaux des pompes, des cris répétés de au feu ! se firent entendre à quelques mètres de l'établissement de M. Déplanck : un second incendie venait d'éclater chez M. Bernard-Spriet, épicier, même rue.

Le feu avait pris naissance dans une chambre occupée par les bonnes et située au dessus d'un batiment donnant sur la cour. Les flammes menaçaient de se communiquer à un magasin de balais placé à l'étage supérieur. Rideaux, linge, tout était déjà consumé quand la pompe commenés à fonctionner. Là, également, il fallut très peu de temps pour éteindre les flammes ; les dégâts sont peu importants.

Bien que la maison de M. Bernard-Spriet soit attenante à l'habitation de M. Deplanck, ce n'est nullement l'incendie qui s'est déclaré chez celui-ci qui a amené le second feu; on croit savoir que c'est à un vice de construction de la cheminée qu'il doit être attribué ; tout le personnel de la maison Bernard affirme que l'on n'est pas monté avec une lumière. Il était sept heures et demie lorsque les pompiers ont quitté la rue de Lannoy.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure) le 5 novembre dernier, de M. Armand Vienne, ancien conseiller municipal et adjoint de la ville de Roubaix.

Jubilé sacerdotal d'un ancien supérieur du collège de Roubaix. — On nous écrit de Douai :

« Hier mardi, M. le chanoine Dayez, doyen de Saint-Pierre et archiprêtre de l'arrondissement de Douai, a célébré, dans cette ville, son jubilé de cinquante ans de prêtrise.

» Pendant de longues années, il a habité Roubaix. Il n'y est pas oublié. On s'y rappellera toujours l'ancien supérieur placé à la tête du collège, après avoir été professeur aux petit et grand séminaires.

» Le matin, M. l'archiprêtre Dayez a dit sa messe à sept heures.

» A neuf heures trois quarts, sonnait, à toute volée, la nouvelle grosse cloche de son église, don d'une famille pieuse qui l'avait remarquée à la dernière Exposition universelle.

» Le clergé est allé processionnellement prendre M. le chanoine à son presbytère. Ils étaient nombreux les prêtres, les curés, les doyens accourus de tout l'arrondissement. Ils étaient plus de cinquante, soixante-dix environ. On remarquait les vicaires-généraux du diocèse et d'autres notabilités ecclésiastiques.

» Dans le cortège, étaient représentés : le patronage, les écoles des frères et les écoles catholiques de jeunes filles, les enfants de Marie et le Conseil de fabrique.

» La rue des Blancs-Mouchons était toute pavoisée. Le long de cette rue et de l'itinéraire conduisant à l'Eglise voisine, avaient été dressées des portes surmontées de la croix et un arc-de-triomphe garni de feuillage et d'écussons. Sur cet arc de-triomphe, on lisait : Hommage à notre vénéré pasteur. — *Ad multos annos.*

» Parmi les autres inscriptions, notons les suivantes : Il a passé en faisant le bien. — Venez à moi, vous tous qui souffrez. — Notre-Dame des miracles, priez pour lui.

» Indiquons surtout l'inscription de l'entrée de l'église qui était entourée de velours rouge avec crépines d'or : Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.

» Pour la circonstance, cette maison était particulièrement belle. En velours rouge aussi, était la décoration intérieure de l'édifice

» Cette étoffe frangée d'or couvrait la chaire. Avec un éclat augmenté par des palmes dorées, elle ornait de draperies le bas des orgues.

» Trois immenses et riches baldaquins étaient suspendus à la voute, dans la nef principale et dans le chœur tout tapisse de tentures. Aux colonnes s'accrochaient des oriflammes.

» Posée récemment pour un triduum en l'honneur d'un saint, cette décoration avait été maintenue pour la fête du grand doyen de l'arrondissement.

» Monseigneur Dennel, évêque d'Arras, a officié pontificalement.

» Le sermon, le discours de circonstance, l'éloge du vénérable archiprêtre ont été prononcés par M. le chanoine Mortreux, doyen de Quesnoy-sur-Deule, ancien supérieur de l'Institution Saint-Jean de Douai.

» Les mêmes vœux pour la longévité d'une existence précieuse, furent formulés au cours du banquet qui suivit. En raison du nombre considérable des convives ce banquet a eu lieu dans la grande galerie vitrée, servant aux récréations des jeunes filles du pensionnat de Notre-Dame de Pluies.

» A notre tour, empruntant l'inscription latine, nous répétons : *Ad multos annos !* Que les paroissiens de M. le chanoine Dayez aient le bonheur de conserver leur pasteur pendant de longues années encore ! »

Chronique religieuse. — Chapelle de la Visitation Ste-Marie, boulevard de Strasbourg, 110. — Vendredi, 14 novembre, réunion des associés de la garde d'honneur du Sacré-Cœur. Messe à 7 heures 1/2. A 4 heures, sermon par le Révérend Père Dubois, barnabite, suivi du salut et de la distribution des billets zélateurs. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

Une exposition de chrysanthèmes à Roubaix. — Le Cercle horticole de Roubaix organise, pour les 16 et 17 de ce mois, une exposition de chrysanthèmes en pots et en fleurs coupées. Installée dans un vaste local, rue de Lannoy, 63, elle sera ouverte gratuitement au public du dimanche 16, à 10 heures du matin, au lundi 17, à 5 heures du soir.

La vente du poisson. — Du 1er au 10 novembre 1890, il a été vendu aux halles 54.071 kilog. de poisson.

Mise en liberté. — Le jeune homme de la rue de la Paix, Achille Marillus, dont nous avons annoncé l'arrestation pour voies de fait, a été mis en liberté, mardi matin.

Une séance d'escrime. — Un professeur d'escrime, M. Louis Dubus, organise, pour le dimanche 23 courant, à trois heures de l'après-midi, au café du petit Cercle, tenu par M. Duquennoy, rue de l'Hospice, une séance d'escrime à l'occasion de l'inauguration de la salle.

Le Cercle municipal d'escrime l'*Union Roubaisienne* a promis son concours à cette fête.

Les concours de chiens ratiers. — On nous prie de faire remarquer que l'arrêté préfectoral concernant les concours ratiers, que le *Journal de Roubaix* a publié hier, n'interdit en aucune façon les concours de chiens ratiers; ils visent uniquement les concours auxquels les hommes participent.

Arrestation d'un anarchiste. — Le 4 novembre dernier, à la suite de divers rapports circonstanciés, M. le Préfet du Nord prenait un arrêté d'expulsion contre un ami de Lorion, un compagnon militant, Paul Vanstenkiste, âgé de 20 ans. L'ordre de quitter le territoire français dans les trois jours, avait été intimé à Vanstenkiste qui avait cru ne devoir en tenir aucun compte. Lundi soir, il a été rencontré par un agent dans la rue Neuve et a été conduit au poste de sûreté de la Grand'-Place. Vanstenkiste sera conduit à Lille, mercredi matin.

L'affaire de la rue Cadeau. — L'enquête relative aux faits graves que nous avons relaté se poursuit. L'auteur se nomme Florimond Desquiens et la blessée Jeanne Duvillier. L'état de celle-ci est aussi satisfaisant que possible, mais on ignore si elle ne conservera pas des marques des actes de brutalité dont elle a été victime de la part de son mari.

Un vol important. — On assure qu'un vol considérable de tissus, s'élevant à une quinzaine de mille francs, aurait été commis dans une maison importante de Roubaix. L'auteur présumé de ce vol serait un employé de la maison; il n'est pas mis en état d'arrestation mais il est gardé à vue par la police, jusqu'à ce que l'enquête soit terminée.

Une singulière affaire. — Dans la soirée de lundi, M. Clotaire Delaunoy, cabaretier, grande-rue, vint demander du secours à la police pour un individu qui, sans aucune provocation de sa part, venait de briser les vitres de l'estaminet. M. Delaunoy, qui avait demandé raison à l'agresseur de cet acte inqualifiable, fut frappé et terrassé par lui. L'agent Lorthiois accourut et conduisit cet individu au poste; il se nomme Emile Wytung et est ouvrier tisserand.

Jusque là rien de bien extraordinaire : c'est le fait de tous les ivrognes de briser des carreaux dans un moment d'excitation alcoolique. Mais où l'affaire change de tournure c'est lorsque Wytung arrive au poste. Il fut fouillé et trouvé porteur d'un couteau dont la lame était maculée de sang. Il a refusé de faire connaitre l'usage qu'il avait fait de cette arme, qui a été saisie comme pièce à conviction. Une enquête a été aussitôt ouverte.

Witung est un individu dangereux; il était sorti de la prison de Loos, il y a une quinzaine de jours, et y avait purgé une condamnation à quinze mois de prison pour vol.

Un accident, rue de la Rondelle. — Mardi, vers deux heures de l'après-midi, un ouvrier de 29 ans, François Ferrain, employé à l'établissement de MM. Wattel frères, rue de la Rondelle, a reçu, pendant qu'il travaillait, une échasse sur le pied, ce qui lui a fait une blessure assez profonde. M. le docteur Ballinghien, appelé à lui donner des soins, n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure ; il craint des lésions dans les jointures du coude pied.

Un vol à la gare. — Une jeune servante, Mlle Clémence Leclercq, en service chez M. Petit, marchand de charbons rue de l'Ouest, descendait, dimanche matin, à 9 h. 45, à la gare de Roubaix, venant par le train de Belgique, lorsqu'en passant dans la salle des Pas-Perdus, elle fut violemment poussée par un individu vêtu d'un paletot gris qui la suivait. Elle n'y prit pas garde et se rendit directement chez un pâtissier de la rue de la Gare où elle fit quelques emplettes. Au moment de payer, elle s'aperçut que son porte-monnaie avait disparu. Celui-ci avait été évidemment volé dans la gare car à la descente du train elle l'avait retiré de sa poche pour y prendre son billet.

Une mère indigne. — Un pauvre enfant de huit ans, Léon Allart, se présentait, la nuit dernière, au poste de police pour y déclarer que sa mère, habitant la cour Hollebecke, Grande-Rue, l'avait abandonné, et qu'il venait de la voir entrer dans un estaminet de la rue du Bassin. On recueillit la déposition du malheureux enfant, dont la mère fut effectivement trouvée dans un cabaret mal famé. Il paraîtrait qu'elle aurait refusé de reprendre le petit garçon.

Des agents maltraités. — Lundi soir, un ouvrier tisserand de 45 ans, Paul Vanderbecke, rentrait chez lui, rue Vaucanson, après avoir bu plus que de raison. L'idée lui vint de chercher querelle à sa propriétaire, Mme Vanderboche; celle-ci ne répondant pas à ses provocations, l'ouvrier devint furieux et la frappa brutalement.

Il finit sa phrase dans un sanglot

Mme de Kermadec partageait son émotion.

Elle avait pris la main du jeune homme et la serrait dans les siennes, en fondant en larmes.

— Madeleine t'aime, te le sais... Elle attendra ton retour. Mais ne veux-tu pas la voir avant de partir, lui dire le noble combat que tu vas entreprendre et le prix que tu attends de tes efforts ?

— Non, marraine, si je la voyais, je perdrais peut-être tout mon courage. C'est qu'il est tout neuf, voyez-vous ; et je ne suis pas encore bien sûr de lui. Malgré les chagrins que je lui ai déjà causés, Madeleine m'aime, j'en suis certain, comme je l'aime !... Je lui écrirai quand je serai là-bas. Je lui dirai ce que je fais, je lui demanderai de prier pour moi, afin que Dieu me ramène digne d'elle... Ma pensée ne la quittera pas, et à travers les mers, la sienne viendra me trouver et redoubler mon ardeur... Mais il faut que je parte sans la voir...

— Pauvre et brave enfant, répondit Mme de Kermadec... Tu as raison.

— Néanmoins, je voudrais pouvoir emporter quelque chose d'elle, un souvenir que je conserverais près de moi pour me consoler aux heures de tristesse et de découragement. Ce sera pour moi, ce qu'est pour le soldat de vos terres bretonnes la médaille bénie de la Vierge que sa mère, au départ, a attachée à son cou...

— Parle...

— Vous avez, je m'en souviens, un médaillon renfermant son portrait.

— Oui...

— Donnez-le moi !... Voulez-vous ?...

— Volontiers, mon cher enfant, et Dieu fasse qu'il te porte bonheur.

(*A suivre.*)

PIERRE DROUSQUELLE

FEUILLETON DU 13 NOVEMBRE 1890. — N° 39

LE

CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

DEUXIÈME PARTIE

XIII

L'enfant prodigue

— Rassurez-vous, ma chère enfant, Mme de Kermadec, craignant précisément cette inquiétude de votre part m'a autorisé à vous confier l'objet de ma visite. Je suis venu apporter un pli cacheté que monsieur votre père avait déposé chez moi et que je devais remettre trois ans après à Mme de Kermadec, si toutefois, d'ici là on n'était pas venu me le réclamer en m'apportant une certaine somme, C'est sans doute un créancier auquel notre pauvre cher ami, avec sa bonté habituelle, accordait du temps pour se libérer. Vous le voyez, il s'agit sans doute d'une simple affaire litigieuse, importante peut-être seulement à cause de l'élévation de la somme qui devait être remboursée. J'ai dû exécuter à la lettre les ordres de mon client et ami, M. de Kermadec; voilà tout !

La visite du notaire n'intéressait pas Robert.

Madeleine, tranquillisée, reprit son sourire.

Corvol, de pâle, était devenu livide.

Cette fois c'était certain !...

Et peut-être en ce moment la veuve de l'armateur décachetait le pli maudit...

— Goëland, sois donc assez bon pour aller donner des ordres pour que l'on veille à mon cheval et à mon cocher, dit le notaire.

— Bon ! fit le brave homme... Voilà l'occasion pour prévenir la capitaine de l'arrivée de son filleul.

Et il sortit exécuter les ordres du notaire et la commission du jeune homme.

A ce moment, la cloche de la chapel